

COUR D'APPEL DU LITTORAL

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE
DE DOUALA-NDOKOTI

G R E F F E

SECTION DU REGISTRE DU
COMMERCE ET DU CREDIT
MOBILIER

N°709/GTPI/DLN/RCCM



ATTESTATION DE NON FAILLITE

Le Greffier en Chef du Tribunal de Première Instance de Douala-Ndokoti soussigné, atteste que : **AJONINA GORDON NWUTIH, Promoteur de l'ETS FOREST & WETLANDS CONSULTING** dont le siège social est à Douala, BP 5013, immatriculé au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de ladite juridiction sous le numéro **RC/DLN/2012/A/006** du **05 Janvier 2012**, ne figure pas parmi les établissements déclarés en état de faillite.

En foi de quoi la présente attestation a été établie et délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

DOUALA, LE 12 JUL 2023



Le Greffier en Chef
Choi de Section RCCM

Me. Bourfane Didja
Tratateur Principal des Greffes